

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 17 février 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le jeudi dix-sept février, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond CONTASSOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 février 2022

Présents : **CONTASSOT** Raymond, **ANGLADE** Colette, **LINIGER** Benoît, **GENEST** Kathia, **SKUP** Pascal, **DOREL** Pierre, **FAVRE** Jean-Noël, **GANDILLON** Chrystèle, **BAUMGARTNER** Gilles, **BENAIM** Fadiene.

Absents : **FRECHET** Léa, **DELACOUR** Colette, **LAVOREL** Virginie.

Excusés : **DUMOUX** Patricia, **PARADIS** Stéphane.

Pouvoirs : **DUMOUX** Patricia à **ANGLADE** Colette.

PARADIS Stéphane à **SKUP** Pascal.

Secrétaire : **GENEST** Kathia.

Après l'approbation à l'unanimité des comptes rendus du 18 janvier 2022 et du 27 janvier 2022, la séance est ouverte et l'ordre du jour abordé.

1 / DELIBERATIONS

RECRUTEMENT D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES POUR LES REGIES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services. Compte tenu de la vacance de poste de régisseur des salles communales, il convient de recruter un nouvel agent au grade d'**Adjoint Techniques Territorial de 2ème classe**.

Après délibération, et au vu du résultat des votes sans majorité affichée Mr le Maire renonce à recruter un agent à temps non complet pour la gestion de la location des salles communales.

POUR : 5

CONTRE : 5

ABS : 2

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Un conseiller municipal ayant rapporté sa délégation, il convient de réajuster les indemnités du Maire et des Adjointes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Le montant des indemnités allouées pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes sont fixées à :

A. MAIRE :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)	Majoration éventuelle %	Total en %	Total en euros
CONTASSOT Raymond	48		48	1 866,91

B. ADJOINTS AU MAIRE AVEC DELEGATION (article L2123-24 du CGCT) :

Nom des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)	Majoration éventuelle %	Total en %	Total en euros
1 ^{er} Adjoint : ANGLADE Colette	20,70		20,70	805,11
2 ^{ème} Adjoint : LINIGER Benoît	20,70		20,70	805,11
3 ^{ème} Adjoint : GENEST Kathia	20,70		20,70	805,11
4 ^{ème} Adjoint : SKUP Pascal	20,70		20,70	805,11
Total	82,80		82.80	3 220,44

TOTAL GENERAL : 130.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 5 087,33 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants de valider ces montants d'indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABS : 2

2/ POINT SUR LES COMMISSIONS

Scolaire et périscolaire :

- Beaucoup de difficultés liées au COVID. Des transferts de personnel ont été faits en fonction des classes fermées et des besoins.
- Les effectifs de la rentrée 2022 semblent sensiblement identiques à ceux de cette année.

Voirie, bâtiments :

- « Les Sables » : la dernière couche de la chaussée sera faite au plus tôt en fonction des conditions météorologiques. Les trous qui se forment très régulièrement seront bouchés cette semaine. De plus en plus de poids lourds circulent sur ce chemin des Sables.
- « Rue du Village » : le marché public a reçu une offre unique. Le projet est à modifier légèrement car nous n'avons pas pu avoir la maîtrise foncière d'une zone à modifier. Un détachement parcellaire différent va être effectué. Les subventions seront à redemander. Le maître d'œuvre va refaire le dossier technique qui devrait faire l'objet d'un nouveau marché. Profitant des travaux programmés le syndicat des eaux SEPECC va procéder au changement de la conduite eau potable actuelle en très mauvais état.
- Un transfert de la maîtrise d'ouvrage éclairage public au bénéfice du TE38 est envisagé. Une réunion est prévue le 28 février avec un interlocuteur dédié du TE38 pour mesurer les avantages et les inconvénients de ce transfert. Il sera notamment question de réduction de notre pollution lumineuse nocturne et de baisse de nos coûts énergétiques. Les éclairages gérés par horloge seraient coupés de 23h à 5h.
- L'extension de la mairie est en cours : rafraîchissement (peinture), mise aux normes électriques et pose d'un câblage Ethernet.
- Un projet de toilettes au Revolet est envisagé pour cette année ; une construction modulaire sur une dalle est en cours de chiffrage. Une demande de subvention est à prévoir.

Social, personnel, finances, budget :

- CCAS : une réunion est prévue le 21 février.
- Le remplacement temporaire d'une agent est à programmer.
- Le recensement de la population à venir va générer une budgétisation supplémentaire pour en moyenne 3 personnes pendant 1 mois ; ce montant sera intégralement remboursé par l'État.
- Le budget 2022 est à finaliser ; il faut réduire le prévisionnel des frais de fonctionnement et affiner le prévisionnel du chapitre investissements .

Animation, culture, jeunesse :

- Manifestations à venir : le carnaval du sou des écoles et l'après-midi country de l'ALS début mars.
- Les inscriptions au Conseil Municipal des Jeunes sont en cours, il y a peu de retour pour le moment.

- Une sortie loisirs au mois de juillet, pour nos collégiens et groupée avec les communes avoisinantes, est à l'étude. Le reliquat des coûts de transport en charge de la commune sera provisionné au budget.

Espaces verts et sécurité :

- L'entretien courant hivernal se poursuit.
- Des petits travaux dans les écoles ont été réalisés pendant les vacances scolaires.
- Le stade est resté éclairé une nuit entière ; le boîtier électrique extérieur du stade a donc été cadenassé pour éviter un usage autre que sportif.

Communication, économie :

- La communication est reprise en interne par Kathia Genest qui recherche des personnes pour l'accompagner pour cette commission.
- La répartition de distribution du Salagnard par secteur est à re finaliser.
- Des projets d'implantations d'artisans dans la zone d'activités du Revolet sont à l'étude.

Urbanisme, PLU :

- PLU : Le PLU avance ; une réunion avec les Personnes Publiques Associées est prévue le 14 avril.

4/ QUESTIONS DIVERSES

- Antenne Free : l'embase en béton est en cours de réalisation ; un arrêté de voirie a été pris pour autoriser les camions de l'entreprise en charge des travaux à utiliser la voie et un autre pour couper le chemin des Pierres le temps du stationnement ponctuel des camions.
- Une étude sur l'obligation de l'adressage et de la certification des adresses est en cours et fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil.
- Les barbecues privés sont interdits sur le site du Revolet.
- Des câbles aériens sont à ré accrochés chemin des Champagnes, à charge du constructeur des maisons individuelles en cours de construction.
- Prochain conseil le jeudi 17 mars 2022.

La séance est levée à 21h02.